

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAONE ET LOIRE
Siège : 3 place Gérard Genevès – CS 31110 - 71010 MACON CEDEX

=====
Mandature 2011 - 2015

BUREAU

PRESIDENT	:	Bernard ECHALIER
1^{ER} VICE-PRESIDENT	:	Antoine DIAZ
VICE-PRESIDENT	:	Michel ALAINE
VICE-PRESIDENT	:	Pierre PETITJEAN
VICE-PRESIDENT	:	Gérard MOREL
VICE-PRESIDENT	:	Yves TOITOT
VICE-PRESIDENT	:	Gilles PENET
SECRETAIRE	:	Alain THOUVENOT
TRESORIER	:	Jean-Pierre RIFFIER
TRESORIER Adjoint	:	Sylvie BOUILLARD
ASSESEUR	:	Vincent LONGUEVILLE
ASSESEUR	:	Patrick DEPELLEY
ASSESEUR	:	Philippe GIRARD
ASSESEUR	:	Jean-Claude LAJUGIE

MEMBRES TITULAIRES

Jean-Philippe **ANCIAX** - Jean-Paul **BARBEY** - Christine **BARD-BOUILLON** -
Jean-Luc **BARNAUD** - Vincent **BOULLAY** - Jean-Pierre **BRETON** - Christine **BUATOIS** -
Thierry **BUATOIS** - Sandrine **CHAINARD** - Michel **CHAMBREUIL** - Alain **CHANDIOUX** -
Roger **DONGUY** - Catherine **FOURNET** - Pierre **GARMIER** - Alain **GAUTHEY** - Pascal
GIRARDOT - Hervé **JUILLET** - Pierre **MARSAGLIA** - Patrick **MONARD** - Alain **MOREAU** -
Guy **OEILLET** - Michel **PERCHE** - Jean-Jacques **REMILLY** - Philippe **ROUBALLAY** -
Mansour **ZOBERI** -

MEMBRES ASSOCIES

Paul **ALEXANDRE** - Roland **BACHELARD** - Pascal **BERTOLINI** - Sylvie **BOUDOT** - Nathalie
BRUNEL - Patrick **BURDY** - Jacques **CHARVET** - Edouard **CHOPLAIN** - Bernadette **de SAINT**
JEAN - Pascal **DUMONT** - Nathalie **DURAND** - Stéphane **GIRAUD-CARRIER** - Evelyne
GROS - Jacques **LACROUTE** - Ginette **PATISSIER** - Joël **PAUCHARD** - Pascale **PIERRE** -
Alain **RAQUIN** - William **ROUSSOT** - René **TABAKIAN** - Alexandre **VION** -

Directeur Général : Pascal **LEYES**

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
I – Intervention liminaire du Président	5 à 6
1.1. – <i>Intervention du Président</i>	<i>5 à 6</i>
1.2. – <i>Faits marquants des activités des services depuis l'Assemblée Générale du 24 novembre 2014.....</i>	<i>6</i>
II – Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 24 novembre 2014.....	6
III – Budget primitif 2015.....	7 à 14
IV – Délibérations	15 à 20
4.1. – <i>Association ECOSPHERE : participation de la CCI en qualité de membre fondateur et désignation de représentants.....</i>	<i>15 à 16</i>
4.2 – <i>Agence de Développement MEDLINK PORTS : adhésion de la CCI.....</i>	<i>16 à 17</i>
4.3 – <i>Actualisation du règlement d'exploitation et de sécurité et des conditions générales de vente des ports de Chalon et Mâcon.....</i>	<i>17 à 18</i>
4.4 – <i>Projet de SDAGE et de PGRI du Bassin Loire-Bretagne 2016-2021 : avis de la CCI</i>	<i>18 à 19</i>
4.5 – <i>Convention CCI71/Conseil Régional de Bourgogne pour la gestion du CFA Mâcon</i>	<i>19 à 20</i>
V – Activités consulaires : compte-rendu	20 à 21
5.1. – <i>Commission Formation Professionnelle et Emploi du 9 février 2015</i>	<i>20 à 21</i>
VI – Conjoncture Economique : Intervention de Gilles DETRIE, Directeur de	21 à 22
l'Antenne économique de la Banque de France à Chalon	
VII – Questions diverses	22 à 24
7.1. – <i>SEMCIB : AG constitutive et CA du 13 février 2015.....</i>	<i>22</i>
7.2 – <i>Information sur les décisions prises par le Président ou le Bureau en fonction des délégations reçues.....</i>	<i>22 à 24</i>
7.2.1 – <i>Les appels d'offres et marchés – Commission consultative des marchés du 9 mars 2015.....</i>	<i>22 à 23</i>
7.2.2 – <i>Désignations complémentaires dans les commissions, associations, syndicats et sociétés</i>	<i>23 à 24</i>
VIII – Conclusion.....	25

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU LUNDI 9 MARS 2015 A MACON
SOUS LA PRESIDENCE de Bernard ECHALIER, PRESIDENT**

Etaient présents :

Membres titulaires :

Mmes : Sylvie **BOUILLARD** – Sandrine **CHAINARD** -

MM : Jean-Philippe **ANCIAX** - Vincent **BOULLAY** - Jean-Pierre **BRETON** - Michel **CHAMBREUIL** - Alain **CHANDIOUX** - Patrick **DEPELLEY** - Antoine **DIAZ** - Roger **DONGUY** - Bernard **ECHALIER** - Alain **GAUTHEY** - Pascal **GIRARDOT** - Jean-Claude **LAJUGIE** - Vincent **LONGUEVILLE** - Alain **MOREAU** - Gérard **MOREL** - Guy **OEILLET** - Gilles **PENET** - Pierre **PETITJEAN** - Jean-Pierre **RIFFIER** - Philippe **ROBALLAY** - Mansour **ZOBERI** -

Membres associés :

Mmes : Sylvie **BOUDOT** – Bernadette de **SAINT JEAN** – Nathalie **DURAND** – Ginette **PATISSIER** –

MM : Roland **BACHELARD** – Jacques **CHARVET** – Jacques **LACROUTE** – Joël **PAUCHARD** – Alain **RAQUIN** – William **ROUSSOT** – René **TABAKIAN** – Alexandre **VION**

Conseiller Technique :

Gilles **DETRIE**, Directeur de l'Antenne économique de Chalon-sur-Saône et Pascale **COLSON**, représentant Pierre-Marie **REVEL**, Directeur Départemental de la Banque de France

Commissaire aux comptes : Thierry **RIZZA**

Permanents :

Pascal **LEYES**, Directeur Général, Christian **BIEVRE**, Michel **CARADOT**, Dominique **HANNOT**, Martine **HERNANDEZ**, Rémi **JOUANNEAU**, Françoise **MATHIEU-HUMBERT**, Marie-Anne **PATISSIER**, Olivier **REBOULET**, François **TERRADE**.

Etaient excusés ou absents :

Membres titulaires :

Mme : Christine **BARD-BOUILLON** - Christine **BUATOIS** - Catherine **FOURNET**

MM : Michel **ALAINE** - Jean-Paul **BARBEY** - Jean-Luc **BARNAUD** - Thierry **BUATOIS** - Pierre **GARMIER** - Philippe **GIRARD** - Hervé **JUILLET** - Pierre **MARSAGLIA** - Patrick **MONARD** - Michel **PERCHE** - Jean-Jacques **REMILLY** - Alain **THOUVENOT** - Yves **TOITOT** -

Membres associés :

Mmes : Nathalie **BRUNEL** - Evelyne **GROS** – Pascale **PIERRE**

MM : Paul **ALEXANDRE** – Pascal **BERTOLINI** – Patrick **BURDY** – Edouard **CHOPLAIN** – Pascal **DUMONT** - Stéphane **GIRAUD-CARRIER** -

Etaient également excusés :

- Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire
- François **PATRIAT**, Président du Conseil Régional de Bourgogne
- Rémi **CHAINTRON**, Président du Conseil Général de Saône et Loire
- Jean-François **CHOPIN**, Président du Tribunal de Commerce de Mâcon
- Marcel **CHIFFLOT**, Président de la la Section Saône et Loire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat De région Bourgogne
- Christian **DECERLE**, Président de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
- Alain **FOUQUET**, Directeur de l'Unité territoriale Saône-et-Loire de la DIRECCTE BOURGOGNE
- Monique **NOVAT** , Directrice Interrégionale de Voies Navigables de France
- François-Marie **PERRIN**, Inspecteur d'Académie
- Pierre **ROYER**, Directeur Départemental des Finances Publiques

ainsi que

- Benoît de **CHARETTE**, Président de la CCI Bourgogne
- Claude **PATARD**, Directeur Général Honoraire :
- Jean-Pierre **LABRUYERE**, Président Honoraire :

I – PROPOS LIMINAIRES

1.1 - Intervention du Président

« Je vous accueille pour la 16^{ème} assemblée générale de la mandature et nous allons aujourd'hui vous soumettre un budget primitif d'une année déjà bien entamée.

Ce ne sera pas le dernier car, comme vous le savez, la mandature 2010 – 2015 jouera les prolongations jusqu'en 2016.

Jamais la construction de notre budget n'aura été un exercice aussi difficile pour au moins deux raisons :

- il doit tenir compte des réductions drastiques de nos ressources budgétaires et cela, bien au-delà de l'exercice concerné,
- Il est forcément influencé par les orientations et contraintes d'une réforme du réseau consulaire initiée en 2010 et encore bien loin d'être aboutie.

En effet lors de notre dernière Assemblée Générale, nous avons évoqué avec Benoit de CHARETTE, les difficultés que nous avons, en Bourgogne comme ailleurs, pour la mise en route des schémas sectoriels en raison notamment de contraintes budgétaires récurrentes qui nous obligent sans cesse à établir de **nouvelles priorités** et à **redéfinir nos missions**.

De plus, aujourd'hui le réseau consulaire est directement impacté par la Nouvelle Organisation Territoriale de la République que nous devons faire « **nôtre** » puisque le législateur, sans doute échaudé par la complexité et la diversité des situations, nous laisse arbitrer dans un cadre néanmoins déterminé.

Notre grande région ne recèle pas de « métropole » au sens de la Loi, permettant d'affirmer le rôle d'une agglomération plutôt qu'une autre et la distance entre ses limites géographiques **peut atteindre 360 kms**.

La Loi prévoit également une seule CCIR par grande région.

Fort de l'expérience de l'étape précédente, j'ajoute que la mutualisation des services et des organisations sur cette nouvelle échelle n'a de sens que si elle est réellement **source d'économies** et n'entrave pas **le principe de proximité**.

Par ailleurs, je tiens à réaffirmer que la force des CCI Territoriales réside dans leurs connaissances fines des entreprises de leur territoire et dans leur irrigation par un service au plus près de leurs attentes.

C'est également un échelon pertinent pour développer aux côtés des collectivités et des communautés d'agglomération, **des projets structurants**.

Aussi, nous devons tenir compte de ces différents paramètres en amont de toutes hypothèses de mutualisation, de positionnement et de statut pour établir la nouvelle cartographie des Chambres en Bourgogne Franche-Comté.

En résumé et puisque nous devons revoir notre copie de la régionalisation à plus grande échelle, évitons les écueils de la première édition.

N'usons pas notre énergie à réinventer des schémas. Il n'y a pas de premier ou de second rôle.

- ✓ une fois pour toute, reconnaissons et actons leur répartition.
- ✓ une fois pour toute reconnaissons que régionalisation n'est pas le contraire de proximité.
- ✓ une fois pour toute reconnaissons que ligne politique n'est pas synonyme de compétences techniques.

Une chambre régionale forte et efficace sur les fonctions supports mutualisées libèrera d'autant plus les énergies et les compétences au service de la diversité des « territoires Bourgogne-Franche-Comté ».

La réfaction de nos ressources doit nous engager à plus d'audace et de créativité. Nous ne devons pas avoir peur d'engager des alliances pour capitaliser et développer les compétences du réseau. Alliances sur un bassin ou alliances sur un domaine d'activité, toute complémentarité doit être source d'efficacité.

C'est dans cet esprit que la CCI de Saône-et-Loire et la CCI de Côte d'Or ont initié une mutualisation de leur offre de formation en alternance.

C'est dans cet esprit et en rangs serrés que nous devons aborder le second examen de passage devant la Tutelle, de la réorganisation de notre réseau. »

Le Président ECHALIER ajoute que dans quelques instants, le projet de budget primitif qui sera présenté à l'Assemblée a fait l'objet d'un travail important de la part des services de la CCI et de mémoire « d'ancien élu consulaire », il n'a pas souvenir d'avoir eu à examiner un budget en déficit comme celui qui va être soumis aux élus aujourd'hui.

1.2 – Faits marquants des activités des services depuis l'assemblée générale du 24 novembre 2014

Michel CARADOT, Directeur de l'Information Economique et de la Communication, présente les actions et faits marquants des différents services de la CCI, depuis 24 novembre 2014.

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 NOVEMBRE 2014

Après s'être assuré que le quorum était atteint, le Président ECHALIER soumet à l'approbation des membres, le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 24 novembre 2014.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

III – BUDGET PRIMITIF 2015

Jean-Pierre RIFFIER, Trésorier, présente le BUDGET PRIMITIF 2015 de notre Compagnie Consulaire. (cf. annexe 1)

Ce projet a été arrêté par le Bureau lors de sa séance du 17 février 2015 après avoir été présenté, pour avis, à la Commission des Finances présidée par Alain GAUTHEY, le 10 février 2015.

Le budget primitif 2015 est construit sur la base du budget exécuté 2013 et de la situation prévisionnelle du budget 2014. Il est établi conformément aux axes définis par le programme de mandature, et après un examen approfondi des dépenses et des recettes de chacun des services. Toutes les missions sont maintenues en l'état.

La contribution au titre de la Taxe pour Frais de Chambre notifiée par la C.C.I. Bourgogne pour 2015 s'élève à **7.143.000 €**, ce qui représente une diminution de **1.344.000 €** par rapport à la dotation initiale 2014 avant le prélèvement exceptionnel de **896.000 €** opéré en 2014.

A cette baisse de 16 %, s'ajoute un prélèvement exceptionnel sur le fonds de roulement inscrit dans la Loi de Finances pour un montant de **5.128.200 €**.

Pour pallier cette baisse, les premières économies ont été réalisées au niveau des frais de personnel mis à disposition par la CCI Bourgogne, où les départs ne sont pas systématiquement remplacés, ce qui entraîne une redistribution de leurs tâches sur d'autres postes. Par ailleurs le plan de retour à l'équilibre engagé au service FORMATION CONTINUE a entraîné des départs volontaires.

Globalement l'économie sur ce poste entre 2014 et 2015 s'élève à **700.000 €** et correspond notamment à :

- 4 départs non remplacés dont 2 départs en retraite
- Une économie de **100.000 €** au titre de la taxe sur les salaires pour laquelle la Direction des Impôts a donné son accord pour une application des proratas inhérents aux sectorisations.
- 2 postes vacants supprimés au budget 2015, pour un montant de **100.000 €**
- Dans le cadre de la réorganisation de certains services nous avons une suppression de poste à la DFCE, des remplacements partiels au CFA et à l'EGC avec des salaires moins élevés
- Une partie provient de la variation des engagements sociaux

Par ailleurs une diminution conséquente à hauteur de **364.000 €** a été appliquée sur l'enveloppe des contributions et autres subventions versées. Les subventions versées notamment aux agences de développement économique (**232.870 €**) ont été supprimées, tout comme les fonds de concours alloués au commerce, à l'industrie et à l'hôtellerie-tourisme (**97.000 €**).

Enfin, un certain nombre de postes de frais de fonctionnement ont fait l'objet d'une révision complète et ont permis de dégager des économies potentielles.

Les contributions versées aux services ont été maintenues, mais la baisse de ressources nécessitera une réflexion quant à leur niveau de reconduction lors des prochains budgets.

Malgré ces mesures, et en faisant abstraction du prélèvement sur fonds de roulement, le budget 2015 fait apparaître un déficit prévisionnel de **- 441.600 €**.

Eu égard à ce résultat et aux nouvelles réductions de 2016 estimées à **- 640.000 €** par rapport à 2015, et celles de 2017 estimées à **- 1.675.000 €**, le plan d'économie nécessaire à l'équilibre en 2017 s'élève à **2.116.600 €**.

Le budget est présenté en déficit de – **5.569.800 €**.

Examen des budgets de fonctionnement par activité :

1) Service Général (pages 3-4)

Ce service regroupe :

- l'Administration Générale,
- l'Appui et Conseil aux Entreprises et l'Information Economique
- le CFE,
- la revue Actuéco
- et les Activités d'intérêt général.

Il reçoit la totalité des recettes fiscales et la répartit entre les services selon les besoins.

En faisant abstraction du prélèvement exceptionnel sur fonds de roulement, ce budget s'élève à **8.748.800 €** en charges et à **8.554.200 €** en produits, représentant **un déficit opérationnel de – 194.600 €**. Il est marqué par une très nette diminution des charges d'exploitation (- 9,3 %), puisque ce service est directement concerné par les économies énoncées précédemment.

Les charges financières apparaissent en augmentation sensible par rapport au budget rectificatif 2014, compte tenu du fait qu'un remboursement anticipé d'emprunt programmé n'a pu se réaliser en raison de pénalités trop importantes.

Du fait de la fin de la location de l'ancien immeuble consulaire de Chalon (- **75.000 €**), le chiffre d'affaires reste stable malgré l'apport de nouvelles recettes par le service APPUI ET CONSEIL (**71.000 €**). Quant aux subventions elles correspondent aux actions dans les domaines de l'environnement et de la création-transmission-reprise des sociétés.

2) Centre de Formation Continue (page 5-6)

Le budget de fonctionnement est arrêté à 3.100.600 €, **avec un déficit de 62.300 €**.

Il s'appuie sur un chiffre d'affaires qui a été sensiblement revu à la baisse par rapport au budget primitif 2014 (- 7,55 %), mais qui reste supérieur aux prévisions du budget rectificatif 2014 (+ 338.000 €). Le niveau établi à **2.564.800 €** correspond aux budgets exécutés 2008 et 2009. Seul 2007 avait été meilleur avec **2.706.700 €**. Il se décline comme suit :

- **1.410.000 €** pour les Formations Courtes → la nouvelle dynamique commerciale insufflée depuis le 2^{ème} semestre 2013 commence à porter ses fruits et doit permettre en 2015 de revenir au niveau de 2008 et 2009.
- **500.000 €** pour les Formations en Alternance → les ambitions dans ce domaine ont été revues à la baisse, mais restent un véritable objectif. Une mutualisation de moyens avec la CCI 21 est mise en place afin de développer cette activité.
- **476.000 €** pour les Formations Conventionnées → il n'existe pas de levier sur ce domaine, puisque le chiffre est directement dépendant des donneurs d'ordre. Le chiffre correspond aux commandes en cours.

Sous l'effet de départs ou de reclassements en interne qui n'ont pas été remplacés, les dépenses de fonctionnement diminuent de 8,1 % par rapport au budget primitif 2014.

3) EGC (Ecole de Gestion et de Commerce) (pages 7-8)

Le budget de fonctionnement est présenté en équilibre et s'établit à **493.500 €**.

Ce service participe au fonctionnement du Média pôle à hauteur de 24 % et reverse des contributions à même échelle au service FORMATION CONTINUE au titre des intérêts d'emprunts et des amortissements.

Les autres achats et charges externes diminuent de manière significative suite au départ de la directrice qui a donné lieu à une réorganisation interne avec l'embauche d'une assistante.

Le chiffre d'affaires estimé à **154.700 €** prend en compte un passage en année supérieure pour la totalité des élèves de 1^{ère} et 2^{ème} année, et une rentrée 2015 avec 18 élèves, ce qui représente un total de 46 élèves au 31/12/2015 contre 50 en début d'année. Au niveau des autres ressources la taxe d'apprentissage est maintenue à 170.000 €, tout comme la contribution au titre des recettes fiscales de 153.500 €. Une subvention de 10.000 € attendue du Conseil Régional a également été inscrite.

4) Centre de Formation Automobile (pages 9-10)

Le budget s'élève à **3.226.100 €** et fait état d'**un déficit de - 134.700 €**. Il est élaboré sur une base de 427 apprentis, 42 contrats de professionnalisation et 12 Dispositifs d'Initiation aux Métiers en Alternance ce qui représente une diminution de 6,6 % par rapport à la dernière rentrée.

Le poste « Autres achats et charges externes » diminuent de **133.100 €**, principalement sous l'effet des frais de personnel qui étaient impactés par 2 départs sur le budget 2014. La baisse des effectifs induit également une diminution des frais de transport et de restauration de **8.500 €**. La baisse du coût de l'infogérance contribue aussi à cette réduction.

Compte tenu du programme d'investissements conséquent, les dotations aux amortissements vont connaître une première augmentation en 2015, et qui sera encore plus marqué sur les exercices à venir.

La ligne correspondant au chiffre d'affaires subit une érosion importante, avec la chute des pensions qui s'explique avant tout par une désaffection des jeunes pour l'internat. C'est pourquoi d'importants travaux de rénovation vont être engagés sur cette infrastructure.

En termes de subventions, le Conseil Régional a accepté de revoir sa participation de 45 à 49 % du taux horaire apprenti, ce qui explique en partie l'augmentation de **181.600 €** de ce poste alors que les effectifs diminuent. Quant au montant de la collecte de la taxe d'apprentissage il est maintenu à **650.000 €** malgré une bonne collecte en 2014.

La contribution de la CCI est ramenée à **280.000 €** puisque la dotation 2014 revêtait un caractère exceptionnel.

5) Service Apprentissage (pages 11-12)

Ce service regroupe la gestion des contrats d'apprentissage, de la collecte de la taxe d'apprentissage et des Points A.

Le budget s'élève à **295.200 €** et est présenté en équilibre.

Les autres achats et charges externes intègrent le poste de développeur apprentissage qui fait à nouveau l'objet de subventions. Toutefois l'impact reste mesuré, puisque dans le cadre de la régionalisation ce poste voit disparaître un certain nombre de dépenses inhérent à la collecte de la taxe d'apprentissage.

La subvention versée à l'AIFA (CIFA Jean Lameloise) qui figurait en autres charges les années précédentes n'apparaîtra plus dans ce service. Elle est transférée au SERVICE DIVERS au sein duquel figure une section ouverte au nom du CIFA.

Le chiffre d'affaires comprend **35.000 €** de recettes au titre des contrats d'apprentissage et **49.700 €** de remboursements de frais de collecte de taxe d'apprentissage.

Les subventions correspondent au financement de la promotion de l'apprentissage et aux aides sur le poste de développeur apprentissage.

La contribution de la CCI est ramenée à **129.800 €**.

6) APROPORT (pages 13-14)

Ce service regroupe les ports de Chalon-sur-Saône et de Mâcon.

Le budget de fonctionnement s'élève à **6.244.500 €** avec une participation provisoire sur les recettes fiscales de **66.000 €** qui s'achèvera en 2018 (reprise d'amortissements de l'ancienne concession du port de Mâcon).

Le chiffre d'affaires attendu est évalué à **6.095.300 €**. Cette estimation a été constituée sur les bases suivantes :

- **1.583.600 €** de redevances domaniales et de recettes de stockage récurrentes
- **264.100 €** de recettes à titre de prestations support auprès des organismes partenaires (S.A.S. PAGNY TERMINAL, PORTS-INTER, QUALIMAT)
- **80.000 €** d'intervention des agents APROPORT au Port de PAGNY
- **3.977.100 €** de recettes de manutention et de traction, avec un chiffre d'affaires de manutentions en baisse très nette mais qui est totalement compensé par une forte augmentation de la traction, sous l'impulsion de l'activité O.F.P. au Port de Chalon.
- **190.500 €** de prestations accessoires et de recettes diverses

Dans l'ensemble les charges d'exploitation se maintiennent et ne donnent pas lieu à de nouvelles dépenses, hormis une hausse sensible du poste assurances suite aux sinistres occasionnés. Les frais de personnel sont également stables et prennent en compte le C.I.C.E. pour **91.200 €**. Les dotations aux amortissements progressent légèrement suite aux investissements en cours et programmés.

Ce budget est présenté en déficit de **50.000 €**.

7) Aménagements (pages 15-16)

Ce service regroupe les zones d'activités de Crêches-sur-Saône, Vitry en Charolais, Senozan, Varennes les Mâcon et Châtenoy-Garenes.

Le budget s'élève à **24.400 €** et est présenté en équilibre.

Le chiffre d'affaires comprend une cession de terrains prévue à Crêches sur Saône et inscrite pour **109.000 €**. Le restant concerne des recettes de fermages.

Le déstockage est évalué à **92.300 €**.

8) Service Divers (pages 17-18)

Il concerne le CFA Jean Lameloise, des locaux au Centre Routier de Chalon-sur-Saône et l'Amphithéâtre du Média pôle.

Le total du budget s'élève à **156.800 €**, et il est présenté en équilibre.

La contribution sur la recette fiscale nécessaire pour assurer l'équilibre de ce budget s'établit à **133.900 €**, et permet de financer la contribution versée au CIFA Jean Lameloise.

RECAPITULATIF POUR L'ENSEMBLE DE LA CCI

▣ **Fonctionnement** (pages 1-2)

Sous l'impact du prélèvement exceptionnel, le budget global de la C.C.I. s'établit à **25.535.600 €**. Sans ce prélèvement, il aurait diminué de **1.116.400 €**, témoignant bien de l'effort d'économie entrepris par la C.C.I. de Saône et Loire.

D'ailleurs la simple lecture du poste des charges d'exploitation en atteste, puisque toutes les lignes, hormis les dotations aux amortissements, font état d'une baisse.

Quant aux recettes, malgré la baisse drastique de la Taxe pour Frais de Chambre et la révision à la baisse du chiffre d'affaires de certains services, elles arrivent quasiment à se maintenir (- 1,28 %).

Ce budget est présenté **en déficit à – 5.569.800 €**.

▣ **Opérations en capital** (page 19)

Après neutralisation du prélèvement exceptionnel, la capacité d'autofinancement dégagée par le compte de fonctionnement s'élève à **1.190.600 €** et est utilisée à environ 40 % pour couvrir le remboursement des annuités d'emprunt en capital à hauteur de **486.000 €**. Le solde disponible pour investissements est de **704.600 €**.

Le programme d'investissements est évalué à **2.935.100 €** et comprend :

- Des logiciels pour le Service Général 5.500 €
- Des travaux d'accessibilité dans différents bâtiments 466.400 €
- La 2^{ème} tranche de rénovation de l'internat au CFA 2.144.000 €
- Travaux d'aménagements divers au CFA 66.700 €
- Aménagement d'un parking poids lourds et d'une aire de lavage
au port de Chalon 180.000 €
- 1 bungalow au Port de Chalon 40.000 €
- Divers matériels et équipements dans l'ensemble des services 32.500 €

Au niveau des ressources, les travaux du CFA seraient financés par une subvention d'investissement de **1.988.400 €**. Si cette demande ne pouvait aboutir, ces travaux feraient l'objet d'un report jusqu'à accord.

Les cessions d'immobilisations financières concernent le remboursement par l'organisme collecteur du 1 % logement du prêt effectué il y a 20 ans.

Le service APROPORT remboursera ses échéances de prêt au Service Général à hauteur de **539.200 €**, et sera en mesure d'autofinancer ses investissements sans avoir recours à un nouveau prêt.

L'ensemble de ces opérations conduisent à un déficit budgétaire de – **5.250.300 €** qui sera financé par un prélèvement sur le fonds de roulement non affecté.

La lecture du tableau de fonds de roulement (page 21) fait ressortir une baisse de **8.635.700 €** du fonds de roulement en l'espace de 2 ans, et pose très clairement la question du financement des investissements à compter de 2016.

L'endettement de la C.C.I. (page 22) s'élève à **2.746.000 €**, dont **1.102.000 €** pour le SERVICE GENERAL, **189.000 €** pour le Service FORMATION CONTINUE et **1.455.000 €** pour APROPORT. Les projections de remboursement sont les suivantes :

- A moins d'1 an..... 351.000 €
- Entre 1 et 5 ans..... 617.000 €
- A plus de 5 ans..... 1.778.000 €

Alain GAUTHEY, Président de la Commission des Finances, donne ensuite lecture du rapport et de l'avis favorable de ladite commission, sur le projet de budget primitif 2015 de la CCI, soumis au vote.

Le Président tient à apporter quelques informations concernant le devenir des installations du port nord de CHALON. La CCI est actuellement en discussions avec la Ville de Chalon et le Grand Chalon au sujet de l'utilisation de certains locaux situés sur le port, qui hébergent plusieurs associations sans lien direct avec les activités portuaires. Ce problème doit être réglé pour pouvoir avancer sur le dossier.

Il cède ensuite la parole à Thierry RIZZA, pour qu'il puisse commenter la position des commissaires aux comptes sur le prélèvement exceptionnel.

Thierry RIZZA indique qu'il y a effectivement eu interrogation de la Commission Nationale des commissaires aux comptes par rapport à l'affectation de ce prélèvement exceptionnel, qui est finalement bien considéré comme une charge de l'exercice 2014.

Vincent BOULLAY souhaite connaître le montant de ce prélèvement exceptionnel au niveau national.

Le Président ECHALIER indique que pour toutes les CCI de France, ce montant s'élève à 500 millions d'euros, dont 5,2 millions pour la CCI71. Il semblerait toutefois qu'il y ait eu des erreurs de calcul pour certaines CCI, avec des montants trop élevés. Le montant global de 500 millions ayant été déterminé, cela pourrait engendrer une répartition sur d'autres CCI qui verraient alors leur prélèvement augmenter. Ce n'est a priori pas le cas pour la Bourgogne.

Roger DONGUY demande ce qu'il adviendra des subventions aux agences de développement économique.

Le Président rappelle qu'il a rencontré, avec Pascal LEYES toutes les agences afin de leur rendre compte de la situation et leur indiquer que la CCI ne pourra pas reconduire ses soutiens sous la forme actuelle.

Chaque collectivité qui dispose d'une ADER s'est donc organisée par rapport à la position de la CCI. Plusieurs formules sont utilisées avec pour objectif de pouvoir continuer à faire fonctionner leur agence de développement sous une autre forme.

Il avait été envisagé de mettre en place un fonds de concours, mais comment y parvenir avec un budget déficitaire de 441 000 euros ? Ce projet a donc été abandonné.

William ROUSSOT demande combien de temps la CCI va pouvoir supporter ce déficit ?

Le Président ECHALIER espère que le réalisé sera conforme aux prévisions et qu'il n'y aura pas de mauvaises surprises. Par ailleurs, comme évoqué plus avant, certaines opérations exceptionnelles viendront réduire le déficit.

Face à la diminution considérable des ressources, la CCI essaie de développer du chiffre d'affaires via CCIMAP notamment, outil permettant de réaliser des audits auprès des chefs d'entreprises et de leur proposer des services payants pour les aider à identifier les pistes de progrès visant à renforcer la performance de leur entreprise.

Philippe ROUBALLAY s'interroge sur les réserves financières de la CCI. Que se passera-t-il en cas de cessation de paiement ?

Le Président ECHALIER indique qu'il n'y aura pas de cessation de paiement, il s'y engage. Alain GAUTHEY précise qu'il reste quelques réserves mais que d'ici à 2017, il nous faudra trouver 2,5 millions de recette.

Les Présidents des CCI de Bourgogne ont travaillé sur ce dossier au cours des réunions de Bureau et des Assemblées Générales de la CCIB. Il a été présenté, lors de la dernière assemblée générale régionale, un plan de suppression de 70 à 80 emplois au sein du réseau des CCI de Bourgogne, sans savoir si cela sera suffisant.

La CCI71 avait travaillé en amont en ne remplaçant pas les départs volontaires et les départs en retraite.

Jean-Claude LAJUGIE ajoute que la taxe représente 35 % du budget de la CCI 71. Pour certaines CCI, cela représente 75 %. Il est donc plus facile pour notre Chambre de réaliser des économies sur des produits non liés à cette taxe, comparativement aux CCI dont l'essentiel des ressources provient de cette taxe.

Il y a donc encore un certain nombre d'actions à mener au niveau de la CCI 71, même si la tâche s'annonce difficile.

Bernadette de SAINT JEAN demande si la situation est la même pour les chambres d'Agriculture et les Chambres de Métiers ?

Le Président indique que ces organismes consulaires subissent également une réduction de leur ressource fiscale, mais dans de moindres proportions.

Aucune autre question n'étant posée, le Président ECHALIER propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2015 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire.

Suite aux différents échanges ci-dessus et pour faire face aux contraintes budgétaires auxquelles notre CCI est soumise, Pascal LEYES donne à l'assemblée quelques exemples des principaux axes sur lesquels travaillent actuellement les services de la CCI :

- 1°) l'augmentation du chiffre d'affaires des services gérés pour compenser la baisse des ressources,
- 2°) la maîtrise des coûts et des achats,
- 3°) la recherche de mutualisation avec d'autres CCI (exemples sur la formation, les plateformes portuaires...) et la mise en place de synergies pour développer le chiffre d'affaires

D'autres réflexions sont en cours comme par exemple le projet de partenariat avec le Grand Chalon pour développer au niveau de l'EGC, de nouvelles formations avec l'école de Management de Grenoble et avec l'ESC Dijon Bourgogne. Ces réflexions devront être mises en œuvre rapidement et les élus seront sollicités, lors des prochaines assemblées générales, pour examiner ces nouveaux dossiers.

Le Président ECHALIER ajoute que ces contraintes budgétaires entraînent une profonde modification de notre fonctionnement et une remise en cause de nos missions. Nous devons nous projeter vers « la CCI de demain » et il faut pour cela s'appuyer sur l'ensemble du personnel. Les élus doivent être conscients de l'effort important demandé aux collaborateurs pour la mise en place de ces nouvelles missions.

Avant de poursuivre l'ordre du jour et d'aborder les délibérations, le Président ECHALIER informe tout d'abord l'Assemblée que la Préfecture de Région Bourgogne a adressé à la CCI, par courrier en date du 4 mars dernier, copie de la lettre de démission d'Alphée **DELECLUSE** de ses fonctions de membre élu de la CCI71. Alphée DELECLUSE a en effet fait valoir ses droits à la retraite ; cette démission fait donc suite à la perte de la qualité au titre de laquelle il avait été élu en début de mandature.

La CCI de Saône-et-Loire compte désormais 39 membres titulaires.

Il indique ensuite qu'il souhaite associer les élus aux travaux du Bureau de la CCI 71.

En effet, sur les 39 membres titulaires, 19 d'entre eux participent systématiquement aux réunions de Bureau, en qualité :

- de membres du Bureau,
- de présidents de commission,
- d'invité sur décision du Bureau

De même, les travaux de la Chambre font l'objet d'une communication régulière notamment sur le site internet de la CCI.

Pour autant les élus qui ne participent pas régulièrement aux travaux des commissions et n'ont pas accès aux réunions de Bureau ont parfois du mal à appréhender le travail et les orientations qui sont débattus en amont des décisions ou prises de position soumises au vote de l'Assemblée Générale.

C'est la raison pour laquelle le Bureau du 17 février dernier a décidé d'inviter, à tour de rôle, deux membres titulaires à chaque Bureau, pour leur permettre de mieux cerner le fonctionnement de la CCI.

En conséquence il est proposé à compter du prochain Bureau, soit le 14 avril, d'inviter à chaque séance deux membres titulaires en **suivant simplement l'ordre alphabétique**.

20 membres sont concernés et nous aurons donc largement la possibilité d'inviter chacun d'ici la fin de la mandature.

IV – DELIBERATIONS

4.1 – Association ECOSPHERE : participation de la CCI en qualité de membre fondateur et désignation de représentants

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Forte de ses atouts industriels et de ses capacités d'innovation, la Communauté urbaine Creusot-Montceau a souhaité renforcer la lisibilité et la structuration de son attractivité territoriale.

Afin de capitaliser sur les savoir-faire existants et de répondre aux appels à projets nationaux, il a été décidé de créer une nouvelle association née de la fusion de CMD et de Mecateamcluster.

Notre CCI était présente dans ces deux associations et elle est donc invitée à intégrer, en qualité de membre fondateur, l'Association ECOSPHERE.

Pour l'exercice 2015 la CCI est également sollicitée pour une subvention de 50 k€ et pour un apport en nature via l'utilisation du personnel de la CCI.

Les membres du Bureau, réunis le 13 janvier dernier, ont émis un avis favorable quant à l'intégration de la CCI 71 en qualité de membre fondateur de la nouvelle association.

En revanche, compte tenu de la réfaction des ressources et dans l'attente de la construction budgétaire, le Bureau a choisi de différer la réponse à la demande de subvention.

L'Assemblée Générale constitutive de l'association se réunira le 12 mars prochain pour, notamment, signer les statuts et sera suivie d'un conseil d'administration. Le projet de statut prévoit, pour la CCI, la désignation de deux membres titulaires et deux membres suppléants, appelés à siéger au sein de l'association.

Aussi, après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, donnent leur accord pour :

- **la participation de la CCI 71 comme membre fondateur de la nouvelle association ECOSPHERE,**
- **désigner les représentants auprès de l'association à savoir :**

- en qualité de titulaire : Messieurs Bernard ECHALIER et Antoine DIAZ
- en qualité de suppléant : Messieurs Philippe GIRARD et Gilles PENET

- donner tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités et signer les documents nécessaires à l'avancement du dossier.

4.2 – Agence de Développement MEDLINK PORTS : adhésion de la CCI

Rapporteur : Jean-Pierre RIFFIER

Par délibération en date du 2 mai 2011, l'assemblée avait autorisé la CCI, dans le cadre du « plan Rhône », à adhérer et à signer le protocole fondateur du Comité des Ports Saône-Rhône-Méditerranée, créé le 6 juillet 2011, sous l'égide du Préfet de bassin. Ce comité rassemblait les acteurs portuaires du bassin Rhône-Saône et avait pour objectif d'assurer la coordination stratégique du développement portuaire du bassin.

Depuis 2008, les ports intérieurs, ports maritimes et gestionnaires du réseau fluvial mènent également ensemble, sous la marque « Medlink Ports » des actions de promotion et de mutualisation d'outils à la performance portuaire.

Dans le cadre des enjeux de la transition énergétique visant à lutter contre la saturation des axes routiers de la Vallée du Rhône, il a été décidé de poursuivre la mission en créant une structure pérenne, chargée de promouvoir et développer l'offre multimodale des plateformes portuaires du bassin « Rhône-Saône ».

Aussi, le 21 janvier dernier, le Grand port Maritime de Marseille, la Compagnie Nationale du Rhône, Voies Navigables de France et les organismes gestionnaires des ports du bassin Rhône-Saône signaient, au Port Edouard Herriot, les statuts d'une nouvelle association « l'Agence de développement MEDLINK Ports », chargée de cette promotion sur l'ensemble du bassin, de Pagny à la Méditerranée.

Le partenariat construit autour des ports et des gestionnaires de la voie fluviale vise à atteindre 4 objectifs :

- **Développer le trafic multimodal** par l'amélioration de la chaîne logistique fluviale en favorisant la coopération et les bonnes pratiques entre les ports maritimes et fluviaux du bassin Rhône-Saône,
- **Promouvoir les solutions fluviales et multimodales des ports français de la façade méditerranéenne de l'Europe**, en favorisant, sous la bannière « Medlink ports » l'offre fluviale et multimodale du bassin Rhône-Saône,
- **Mener ensemble une politique active de conquête de nouveaux trafics** en coordonnant et mutualisant les actions
- **Faire le lien avec l'Etat et les collectivités territoriales** pour la mise en place de politiques publiques favorisant le recours au transport fluvial et multimodal.

Le bassin Rhône-Saône présente une zone d'intervention qui couvre quatre régions françaises : PACA, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Franche-Comté et une partie de la Bourgogne.

Le bassin dispose de 2 ports maritimes : SETE et MARSEILLE/FOS et de neuf ports intérieurs : PAGNY, CHALON-SUR-SAONE, MACON, VILLEFRANCHE-SUR-SAONE, LYON, VIENNE SUD, SALAISE/SABLONS, VALENCE, AVIGNON-LE-PONTET, ARLES.

Le trafic total enregistré en 2014 s'élève à 8,5 millions de tonnes manutentionnées et issues de la voie d'eau sur les plateformes portuaires fluviales et maritimes.

Les actions engagées par l'association seront avant tout :

- Le conseil client,
- Services clients et coopération technique,
- Promotion et communication.

Situés au point de convergence de grandes infrastructures et sur l'axe Rhône-Saône, les ports de PAGNY (représenté par le syndicat mixte du Technoport de Pagny - SMTP), CHALON et MACON s'inscrivent comme partenaires incontournables de cette nouvelle association.

La CCI 71 en tant que gestionnaire de ces ports, adhère à l'association en qualité de membre permanent et doit s'acquitter d'une cotisation annuelle de 5 000 euros par port, qui ouvre droit à une voix délibérative par port géré. A noter que la cotisation du port de Pagny est directement prise en charge par le SMTP.

Cette adhésion ouvre également droit à un poste d'administrateur.

Au titre de la CCI 71, le Président ECHALIER a été nommé Vice-Président au sein du Bureau.

Les membres du Bureau de la CCI, réunis le 17 février dernier, ont pris connaissance de ce dossier et se sont montrés favorables à l'adhésion de la CCI à cette nouvelle association.

Au vu de l'exposé ci-dessus et dans un souci de continuité de nos actions de promotion et de développement de l'offre multimodale de nos plateformes portuaires, initiées dans le cadre du comité des ports, il est proposé à l'Assemblée :

- d'entériner l'adhésion de la CCI 71 à la nouvelle association MEDLINK PORTS et la désignation du Président ECHALIER en qualité Vice-Président au sein du Bureau,
- de donner son accord pour l'inscription au budget 2015, de la somme de 10 000 euros, correspondant à la cotisation pour le port de Chalon et pour le port de Mâcon.

Aussi, après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité :

- entérinent l'adhésion de la CCI 71 à l'association MEDLINK PORTS aux conditions ci-dessus énoncées ainsi que la désignation du Président ECHALIER en qualité de Vice-Président au sein du Bureau

- autorisent l'inscription au budget 2015, du montant de la cotisation correspondante

4.3 – Actualisation du règlement d'exploitation et de sécurité et des conditions générales de vente des ports de Chalon et Mâcon

RAPPORTEUR : Jean Pierre RIFFIER (cf. annexe 2)

RAPPEL :

APROPORPT dispose d'un règlement d'exploitation et de sécurité applicable aux ports de Chalon et Mâcon, selon les dispositions prévues par les cahiers des charges des concessions établis par VNF (*document qui a fait l'objet d'une actualisation en mars 2013 pour l'autorisation d'accès donnée aux pêcheurs professionnels à leurs embarcations en darse Sud à Chalon dans une zone dûment délimitée*) et de conditions générales de vente, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010.

Ces deux supports définissent les conditions dans lesquelles sont exécutées les prestations, les responsabilités de la CCI pour les activités de son service portuaire APROPORT en qualité d'exploitant, les limitations de garantie en cas de sinistre responsable, les modalités d'accès, d'usage et de sécurité des installations et des sites portuaires permettant la réception, le stockage et l'expédition de toutes marchandises pour lesquelles l'outillage public peut être utilisé.

Ces documents ont été communiqués, après validation par le Bureau et l'Assemblée Générale de la CCI71 de l'époque, à l'ensemble de nos clients et partenaires et sont également disponibles sur le site internet d'APROPORT.

EVOLUTION des TEXTES en 2015 :

Afin de prendre en compte, d'une part, l'évolution des conditions d'interventions sur nos ports (obligations des usagers, modalités d'accès, admission des marchandises, exécution des prestations, nouveau métier de transporteur ferroviaire, prévention des risques, ...) et d'autre part, la modification de la réglementation en vigueur (sûreté et sécurité portuaire, pratiques du transport terrestre de marchandises dangereuses, paiement et pénalités de retard ...), une actualisation des conditions générales de vente et du règlement d'exploitation et de sécurité des sites portuaires de Chalon-sur-Saône et Mâcon est proposée.

Il est précisé à travers ces textes les conditions dans lesquelles l'exploitant exécute les prestations demandées, les procédures à respecter et les limites de responsabilités de l'exploitant. Ceux-ci ont été complétés d'informations liées au fonctionnement de nos ports, et portées à la connaissance des usagers : protocole de sécurité, plan de circulation, dispositif « Vigipirate », risques inondation ...

Nous avons préalablement à cette présentation fait valider l'ensemble de ces évolutions à un conseiller juridique.

Ces documents (joints en annexe à la présente délibération) entreront en application à compter du 1^{er} avril 2015.

Ils ont été soumis et ont reçu un avis favorable du Bureau de la CCI du 17/02/2015.

A l'issue de la validation de ces textes, une communication sera effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des clients et partenaires d'APROPORT.

Aussi, après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité :

- **approuvent les conditions générales de vente**
- **approuvent le règlement d'exploitation et de sécurité du service portuaire APROPORT**
- **donnent leur accord pour porter ce document à la connaissance des utilisateurs en le publiant sur le site internet de la CCI**

4.4 – Projets de SDAGE et de PGRI du Bassin Loire-Bretagne 2016 – 2021 : avis de la CCI

Rapporteur : Alexandre VION

La CCI de Saône-et-Loire est consultée sur les projets de SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et de PGRI (Plan de Gestion du Risque Inondation) tout comme les autres CCIR et CCIT concernées sur ce bassin versant. Ces documents sont opposables à toute décision administrative dans le domaine de l'eau et à certains documents d'urbanisme (PLU, SCOT, ...).

La CCI Bourgogne, lors de son Assemblée Générale du 5 février 2015 a émis un avis DEFAVORABLE à ce projet.

En effet, l'analyse technico-juridique a identifié de très grands risques pour le développement économique des territoires bourguignons concernés (sanctuarisation totale des zones inondables, partage de la ressource en eau défavorisant les entreprises, forte complexification de la réglementation applicable, absence de prise en considération des enjeux économiques et sociaux ...).

Au vu de cette analyse et étant donné que 50 membres du comité de bassin, dont les 21 représentants des industriels, ont voté contre ces projets, les membres du Bureau de la CCI, lors de la réunion du 17 février dernier, ont examiné ce dossier et ont proposé d'émettre un avis défavorable. Le même avis a été proposé aux CCI de la Nièvre et de Côte d'Or.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, les membres présents, à l'unanimité, décident :

- **d'émettre un avis DEFAVORABLE**
- **de rédiger un courrier en ce sens aux autorités en charge de l'instruction de ce dossier.**

4.5 – Convention CCI 71/Conseil Régional de Bourgogne pour la gestion du CFA Mâcon

Rapporteur : Antoine DIAZ

La Chambre de Commerce et d'Industrie est propriétaire de l'ensemble des immeubles et de la quasi-totalité des matériels du Centre de Formation Automobile, rue Claude Bernard à Mâcon.

Ce Centre est affecté notamment au Centre de Formation d'Apprentis (CFA) des Métiers de l'Automobile. Le financement de la formation professionnelle et spécialement de l'apprentissage est de la compétence du Conseil régional.

C'est la raison pour laquelle une convention de gestion a été signée entre notre Chambre de Commerce et d'Industrie et le Conseil Régional de Bourgogne en date du 21 décembre 2009 pour une durée de 5 ans. Cette convention nous désigne comme **organisme gestionnaire** et nous confie la formation des apprentis des métiers de l'automobile de Saône et Loire et pour certains métiers, de la Bourgogne.

Cette convention est arrivée à expiration fin décembre 2014.

Aussi, compte tenu de l'urgence et en raison du report exceptionnel de l'examen du projet de budget primitif 2015 au mois de mars, le Président ECHALIER a examiné les termes d'une nouvelle convention avec le Conseil Régional de Bourgogne.

La procédure de négociation portait sur les trois points suivants :

- l'organisation
 - o le rôle de l'organisme gestionnaire et les pouvoirs délégués au Directeur du CFA
 - o le Conseil de Perfectionnement
- la pédagogie
 - o le projet d'établissement
 - o l'organisation pédagogique
- le financement
 - o contribution du Conseil régional
 - o contribution de l'organisme gestionnaire

Les comptes 2012, 2013 et le budget de fonctionnement du CFA pour 2014 faisaient apparaître les financements suivants :

Nature des financements	2012*	%	2013*	%	2014*	%
Conseil Régional de Bourgogne	1255	38,30%	1275	42,36%	1127	36,63%
Taxe apprentissage	645	19,68%	650	21,59%	650	21,12%
CCI71	280	8,54%	285	9,47%	370	12,02%
Autres subventions	13	0,40%	11	0,37%	31	1,01%
Recettes propres (pensions, formation continue ...)	1084	33,08%	789	26,21%	899	29,22%
TOTAL	3277		3010		3077	

* en milliers d'Euros

Ce dossier a été soumis le 17 février dernier aux membres du Bureau qui ont approuvé le renouvellement de cette convention et en ont validé les termes.

Aussi, au vu des éléments exposés ci-dessus, les membres présents, à l'unanimité, entérinent le renouvellement de la convention par laquelle le Conseil Régional de Bourgogne confie la gestion du CFA des Métiers de l'Automobile à la CCI 71.

V – ACTIVITES CONSULAIRES : Compte-rendu

5.1 – Commission Formation Professionnelle et Emploi du 9 février 2015

Rapporteur : Antoine DIAZ

Antoine DIAZ informe l'Assemblée des principaux points inscrits à l'ordre du jour :

➤ Formation initiale

Apprentissage : La situation économique ne facilite pas l'apprentissage ; on note une baisse de 4 % des apprentis au niveau national et de 6,81 % en Bourgogne.

Sur proposition du Recteur d'Académie, des réunions d'information sur l'apprentissage ont été organisées, par la Chambre de Métiers, les CFA et la CCI 71. Notre Compagnie est intervenue auprès de plusieurs collèges et lycées afin de présenter l'apprentissage dans sa globalité, avec un résultat plutôt satisfaisant.

Ecole de Gestion et de Commerce : le visa pour la Bourgogne n'a pas été obtenu.

Il est cependant envisagé de mettre en place à la rentrée prochaine, sous couvert de l'ESC Dijon et Grenoble, une 3ème année Bachelor « Chargé de Communication et du Marketing Opérationnel » avec un objectif de 10 contrats.

Le projet master a été abandonné car le droit d'entrée pour le dispenser était trop élevé (100 000 €).

Une rencontre avec les services techniques du Grand Chalon a eu lieu récemment afin de leur présenter le projet et étudier les possibilités de partenariat.

Manifestations prévues :

- Salon « fiers d'être apprentis » CCI / CMA, fin mai à MACON
- Forum « alternance » fin mai à CHALON
- Rallyes des métiers à Louhans
- Exposition photos réalisées par les étudiants du CIFA de Mercurey à l'Hôtel Consulaire à Chalon le 21 avril 2015 « Bourgogne Intérim fête ses 150 ans ».

➤ **Formation Continue et Emploi**

Les résultats financiers 2014 devraient être meilleurs qu'en 2013.

La réforme de la formation professionnelle n'a pas encore d'impact réel sur les niveaux de commande de la DFCE à ce jour.

La collaboration avec la CCI 21 avance. Le recrutement d'un commercial partagé sur le secteur de Beaune et le nord du 71 est en cours.

Une étude de « l'activité alternance » sur les territoires 21 et 71 a été menée et a permis d'identifier nos forces et faiblesses. Cette analyse a fait ressortir un certain nombre d'atouts que les CCI devront perfectionner et valoriser.

Le service Communication de la CCI 71 a mis en place de nouveaux outils de communication pour le pôle formation : News letter et incontournables mensuels, catalogue formation, site formation, application tablette ...

Enfin, comme évoqué au début de nos travaux, la 3^{ème} édition de la nuit de l'orientation organisée le 6 février dernier a rencontré un franc succès, avec plus de 1800 visiteurs.

Pour revenir sur la baisse des apprentis évoquée par Antoine DIAZ, Roger DONGUY fait part de ses difficultés à trouver des apprentis et demande s'il y aurait un moyen de rapprocher les demandes des offres.

Un débat s'instaure alors entre les membres de l'assemblée qui s'interrogent sur les moyens à mettre en œuvre pour pallier ce problème puisqu'il existe déjà de nombreuses actions menées via la presse, l'organisation et la participation à des forums, salons, qui mettent d'ailleurs en évidence les métiers qui font l'objet de demandes et les métiers en tension. A souligner également les difficultés que rencontrent les apprentis des 4 CFA du département à trouver des entreprises d'accueil.

Parmi les remarques, il est entre autres suggéré d'adopter une communication plus « ambitieuse » pour la mise en avant de la qualité des étudiants formés par la CCI et du taux d'insertion qui est supérieur à celui de l'éducation nationale.

VI – CONJONCTURE ECONOMIQUE

Intervention de Gilles DETRIE, Directeur de l'Antenne économique de la Banque de France à Chalon-sur-Saône (cf. annexe 3)

Gilles DETRIE fait tout d'abord un tour d'horizon de la situation économique au niveau mondial :

Evolution du PIB sur 15 ans : on note une croissance plus basse qu'avant la crise de 2008.

Pour les pays avancés, par rapport à 2008, les Etats Unis, l'Allemagne, le Royaume Uni et la France dans une moindre mesure, ont retrouvé une croissance supérieure, mais la zone euro dans son ensemble n'a pas retrouvé l'avance d'avant crise.

Les investissements dans les différents pays : plutôt dynamiques aux Etats Unis et au Royaume Uni. L'Europe est à la traîne et est loin du niveau d'avant la crise.

Pour la France, pas de tendance claire de reprise de l'activité économique lors des prochains mois.

Avant de poursuivre son exposé, il informe l'Assemblée que la Banque de France a récemment, comme toutes les banques centrales, ouvert ses guichets au programme d'assouplissement quantitatif lancé par la BCE en janvier dernier.

Il commente ensuite l'enquête réalisée auprès de chefs d'entreprises bourguignons sur les résultats 2014, par secteur d'activité.

D'une manière générale, seul le secteur des transports connaît une hausse d'activité. En revanche, sur 2015, tous les secteurs devraient voir leurs résultats s'améliorer, de même que les investissements qui devraient augmenter, exception faite du secteur du BTP où la baisse se poursuivra.

VII – QUESTIONS DIVERSES : Informations

7.1 – SEMCIB : AG constitutive et CA du 13 février 2015

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Pour mémoire, l'Assemblée avait décidé, le 23 juin dernier, de participer à hauteur de 350 k€ dans la SEMCIB dite SEM pour la Coopération Industrielle en Bourgogne, au titre du collège privé

La CCI a reçu, le 19 novembre dernier, les accords nécessaires de la Tutelle pour cet engagement et la déclaration de consignation pour le versement des fonds a été effectuée.

L'Assemblée constitutive de la SEMCIB a eu lieu le 13 février dernier. Il a été notamment procédé à la signature des statuts et du pacte d'actionnaires.

Un conseil d'administration suivait cette assemblée, auquel participaient le Président ECHALIER et Alain THOUVENOT (désigné au poste d'administrateur par la CCI71 lors du Bureau du 9 décembre 2014)

7.2 – Information sur les décisions prises par le Président ou le Bureau en fonction des délégations reçues

7.2.1 – Les appels d'offres et marchés publics

Rapporteur : Pascal LEYES

Commission Consultative des Marchés du 9 mars 2015 : dossiers examinés

- **NETTOYAGE DE L'ENSEMBLE DES SITES DE LA CCI 71**
Attributaires :

➤ *Lot 1 : CCI à CHALON, Média Pôle, Aproport Chalon :*

société ECLAT DU MORVAN pour un montant annuel TTC de 96 955,20 euros

- *Lot 2 : CCI à MACON, EEF, Aproport MACON et le CFA pour la vitrerie :*
société PETKOVIC, sous réserve de la pérennité financière de l'entreprise, pour un montant annuel TTC de 59 519,52 euros
- *Lot 3 : CCI CHAROLLES :*
société IG PROPRETE pour un montant annuel TTC de 5 695,20 euros
- *Lot 4 : CCI ECUISSES :*
société ONET pour un montant annuel TTC de 9 166,75 euros

- **APPEL D'OFFRES RESPONSABILITE CIVILE APROPORT**
Attributaire :

- **SWISS RE -COSTE FERMONT pour un montant de 25 810 euros**

Marchés prévus au cours du 1^{er} semestre 2015 :

- Contrôles périodiques équipements et installations portuaires
- maintenance des équipements audiovisuels
- Cartes carburants
- Marché à bons de commande relatif aux travaux d'entretien (électricité, peinture, plomberie et maçonnerie)
- 123 Environnement
- Aménagement plateforme bois Port Fluvial de MACON

- CFA MACON :
 - Travaux accessibilité handicapés
 - « maîtrise d'ouvrage » pour la rénovation de l'internat
 - Gardiennage

7.2.2 – Désignations complémentaires dans les commissions, associations, syndicats et sociétés

Rapporteur : Pascal LEYES

I – Conseil d'Administration SEM pour la Coopération Industrielle en Bourgogne

Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de la SEMCIB (voir point ci-dessus)

Le Bureau, en date du 9 décembre a proposé la candidature d'Alain THOUVENOT pour représenter la CCI au sein de ce Conseil d'Administration.

II – Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance de la Ville de CHALON-SUR-SAONE

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de CHALON a été réactivé et notre CCI doit désigner un représentant.

La candidature d'Yves TOITOT a été proposée à ce poste par le Bureau en date du 9 décembre 2014

III – Conseil de Développement du Pays Sud Bourgogne

La CCI doit désigner un représentant au sein du nouveau **Conseil de Développement** du Pays Sud Bourgogne.

Aussi, dans un souci de cohérence avec les désignations de notre Compagnie au sein de la CAMVAL et de son Conseil de développement, la candidature de Michel ALAINE a été proposée par le Bureau du 13 janvier dernier pour assurer cette représentation puisqu'il représente déjà la CCI à la CAMVAL.

IV – Conseil d'Administration de l'IUT du Creusot

Le mandat des membres du Conseil d'Administration de l'IUT du Creusot est arrivé à son terme en décembre dernier. La CCI, en concertation avec la CCI Bourgogne, doit désigner deux nouveaux représentants. Afin de respecter la parité désormais obligatoire, ces deux représentants (titulaire et suppléant), doivent être prioritairement de sexe féminin.

Les candidatures suivantes ont été proposées par le Bureau, le 13 janvier dernier :

- Titulaire : Sylvie BOUDOT
- Suppléante : Sandrine CHAINARD

V – Réseau des ambassadeurs des Marchés Publics

Un réseau des ambassadeurs des marchés publics en Saône-et-Loire est en cours de constitution et notre Compagnie doit désigner un représentant.

La candidature de Roland BACHELARD a été proposée par le Bureau, le 9 décembre 2014.

VI – LE GRAND CHALON : Commission intercommunale pour l'accessibilité

La Direction des Solidarités et de la Santé du Grand Chalon doit organiser prochainement l'installation de la commission intercommunale pour l'accessibilité (CIPA), obligatoire pour les Villes de plus de 5 000 habitants.

Elle sollicite à ce titre la CCI pour la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant.

Le Bureau, réuni le 17 février dernier propose les candidatures suivantes :

- En qualité de titulaire : Yves TOITOT
- En qualité de suppléant : Séverine DESSOLIN

VII –VILLE DE CHALON : Commission Communale pour l'accessibilité

Le Conseil Municipal a, le 16 décembre dernier, défini une nouvelle composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCPA). La mise en place de cette commission est, comme la CIPA, obligatoire pour les Villes de plus de 5 000 habitants.

Il est demandé à la CCI71 de désigner un représentant titulaire et un suppléant.

Le Bureau, réuni le 17 février dernier propose les candidatures suivantes

- En qualité de titulaire : Yves TOITOT
- En qualité de suppléant : Séverine DESSOLIN

VIII - CONCLUSION

En l'absence de représentants des services de l'Etat, soumis au droit de réserve dans le cadre des prochaines élections départementales, le Président salue l'assemblée et remercie les personnes présentes pour leur participation active à nos travaux.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h30.

Le secrétaire
Alain THOUVENOT

Le Président
Bernard ECHALIER

